

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2018 - (N° 235)

AMENDEMENT

N ° I-CF49

présenté par

Mme Magnier, M. Charles de Courson et M. Ledoux

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 7, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.